

ISR

Investissement Socialement Responsable

SYNTHÈSE DU RAPPORT 2022



Ensemble, prenons soin de demain





© Xavier Renaud.

STÉPHANE DESSIRIER,
Directeur Général du groupe MACSF

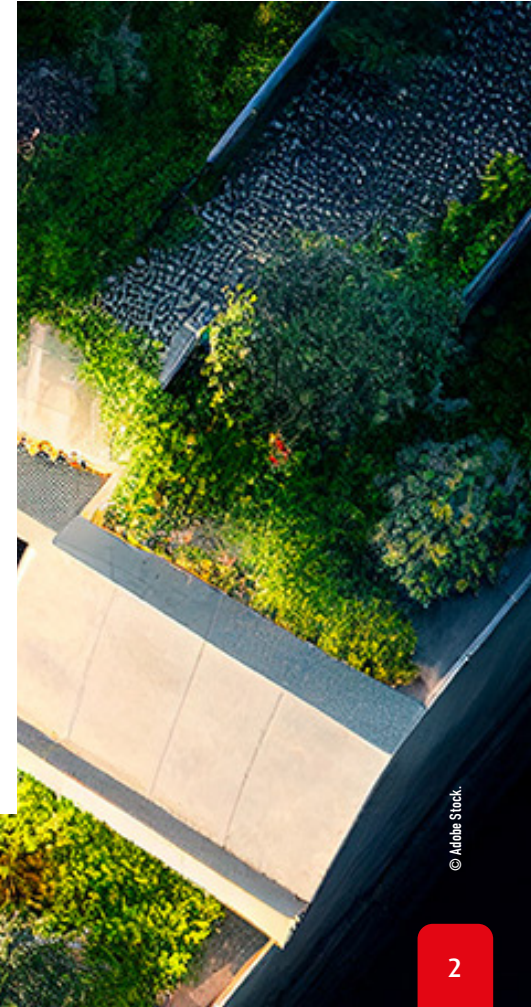
Le mot du Directeur Général

Le groupe MACSF a décidé, en tant que premier assureur des professionnels de santé, de s'engager dans deux grands domaines : la lutte contre le réchauffement climatique, d'une part, et l'amélioration du système de santé, d'autre part. Nos investissements constituent, bien évidemment, un facteur fondamental de réussite dans ces deux piliers qui représentent le socle de notre politique RSE.

Notre politique d'investissement volontariste en faveur de la décarbonation de nos portefeuilles, alliée à une stratégie proactive d'investissement dans le domaine de la santé, nous permet d'agir à la fois en faveur du climat, mais aussi de la santé de demain, tout en garantissant à nos sociétaires des performances financières de bonne facture.

Voilà deux ans, nous dotons le groupe MACSF d'une raison d'être offrant à la fois un cadre et un horizon à notre activité. Aujourd'hui, nous réaffirmons, avec l'ensemble de nos collaborateurs, l'engagement qu'elle porte auprès des professionnels de santé avec des objectifs concrets, à la hauteur des défis qui sont les nôtres.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S Dessirier', written in a cursive style.



© Adobe Stock.

Le groupe MACSF



La MACSF est le leader **des services et solutions d'assurance** pour les professionnels de santé



Depuis sa création en 1897, **le groupe MACSF est dirigé par des professionnels de santé élus** et issus des différentes sensibilités du corps soignant



Fidèle à sa vocation de mutuelle d'assurance, elle assure les risques de la vie privée et professionnelle **de plus d'un million de clients-sociétaires**



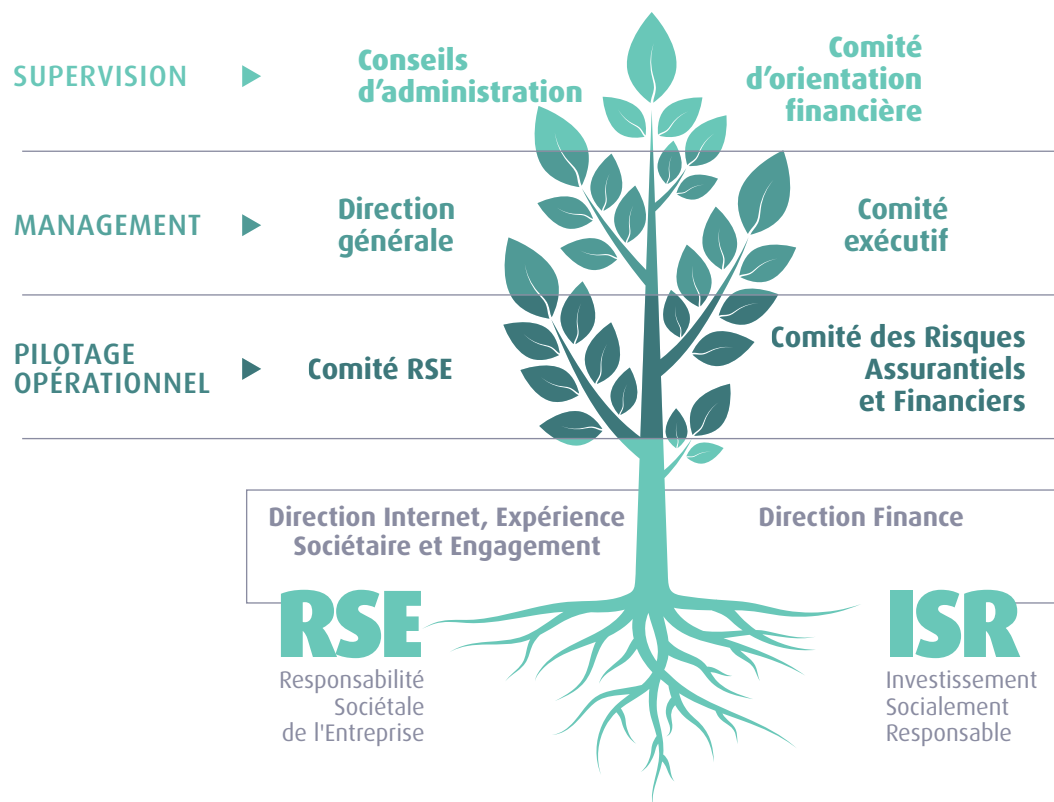
Sans actionnaires, la MACSF appartient à ses sociétaires et est entièrement consacrée à leur satisfaction

Notre raison d'être

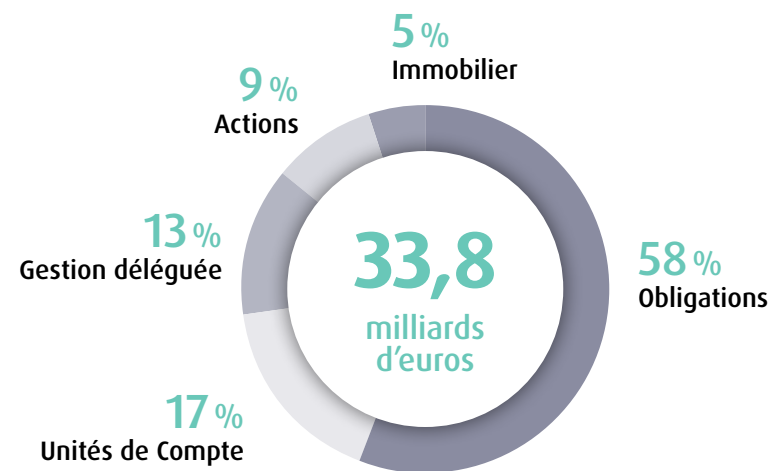
|| *Aux côtés de ses sociétaires, le groupe MACSF œuvre durablement à l'amélioration de la santé en leur donnant les moyens d'exercer sereinement et en soutenant l'innovation médicale.* **||**



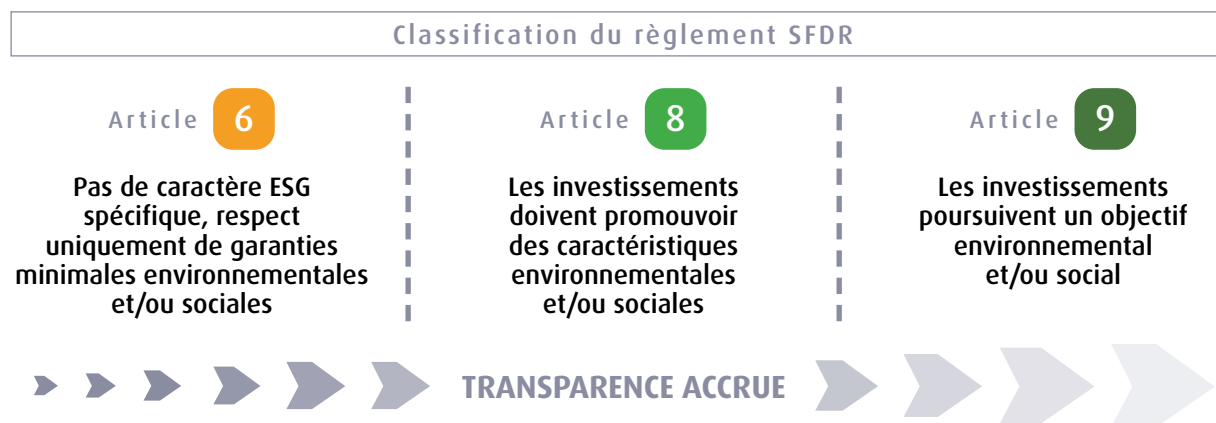
Une gouvernance claire



L'allocation d'actifs du groupe



Le règlement européen Durabilité (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation répartit les produits financiers selon trois catégories.



Ce règlement vise à fournir plus de transparence sur les caractéristiques environnementales et sociales au sein des marchés financiers.

Les supports financiers commercialisés

Au sein de ses contrats épargne et retraite, le groupe MACSF propose aux épargnants :

- deux fonds en euros aux performances historiques parmi les meilleures du marché,
- une gamme d'unités de compte volontairement restreinte, complète, diversifiée et performante, composée de fonds dont la gestion s'appuie sur de fortes convictions.

Cette offre est composée notamment de fonds responsables dont des fonds thématiques et labellisés, qui mettent en œuvre une gestion intégrant pleinement des critères extra-financiers.

Supports	Performance 2022	Classification SFDR
Fonds en euros RES	2,50 %	En cours de classification article 8
Fonds en euros RES Fonds de pension	2,50 %	En cours de classification article 8

Supports en unités de compte disponibles à l'investissement

Produits en Unités de Compte	Classification SFDR au 31/12/2022	Labels
Carmignac Patrimoine	Article 8	
DWS Concept Kaldemorgen	Article 8	
Eurose	Article 8	
JPM Global Income	Article 8	
Lazard Convertible Global	Article 8	
Médi Convertibles Responsable	Article 8	
DWS Top Dividende	Article 8	
Pictet Global Megatrend Selection	Article 8	
Candriam Equities Biotechnology	Article 8	
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	Article 8	
Insertion Emplois Dynamique	Article 9	  
Médi Immobilier	Article 8	
Schroder Global Energy Transition	Article 9	
Sycomore Sélection Responsable	Article 8	
JPM US Select Equity Plus	Article 8	
Médi Actions	Article 6 ¹	
Médi Emergents	Article 8	
OFI Precious Metals	Article 8	
Tikehau Financement Entreprises	Article 8	
Médi Monétaire	Article 8	
Primovie	Article 9	
Rivoli Avenir Patrimoine	Article 8	
Objectif 2028 Edmond de Rothschild ²	Article 8	

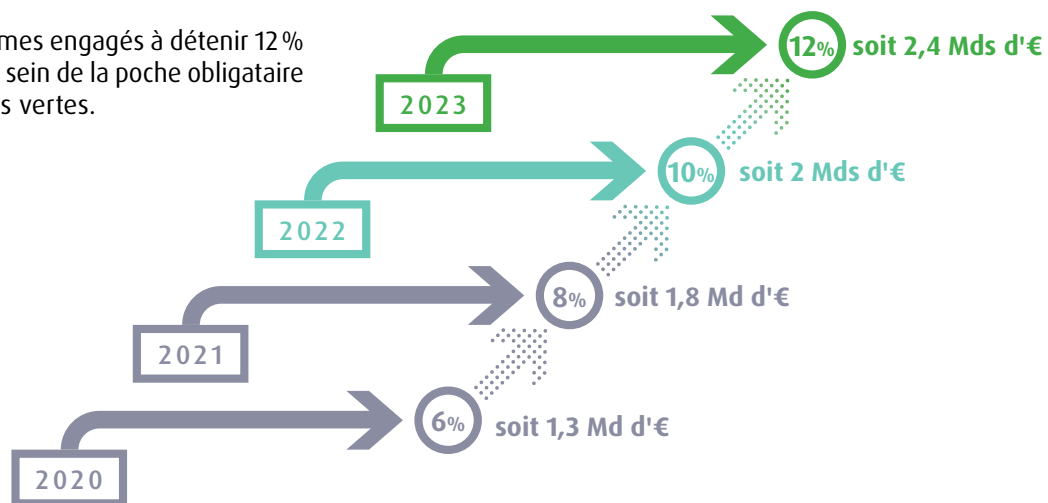
(1) Le changement de classification en article 8 est en cours. (2) Ce support n'est plus disponible à l'investissement.

Nos engagements responsables

En adéquation avec sa raison d'être et pour répondre aux enjeux environnementaux actuels, le groupe MACSF a pris différents engagements de soutien au développement de certaines activités économiques vertueuses ainsi qu'à l'exclusion de certaines entreprises.

Nos engagements par classes d'actifs

Pour l'année 2023, nous nous sommes engagés à détenir 12% d'investissements responsables au sein de la poche obligatoire dont au moins 80% en obligations vertes.



Obligations d'entreprise ou d'État

Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable (ODD).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 

Immobilier

Pour toute nouvelle acquisition, le groupe MACSF s'engage à investir dans des actifs immobiliers de bureaux labellisés ou certifiés.

Pour toute nouvelle participation dans des fonds immobiliers de bureaux, le groupe s'engage à investir dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou engagés dans la démarche de classification ou investissant dans des actifs labellisés ou certifiés.

Trésorerie

Le groupe MACSF s'engage à investir la totalité de sa trésorerie dans des fonds classés article 8 ou article 9 du règlement.

Nos exclusions

Les critères d'exclusion sont les suivants :

**Obligations,
actions
(cotées
et non
cotées)**

- ▮ Entreprises issues du secteur du **tabac**,
- ▮ Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du **charbon**,
- ▮ Entreprises dont la production d'**énergies fossiles non conventionnelles** représente une part importante,
- ▮ Entreprises avec des **controverses élevées**.

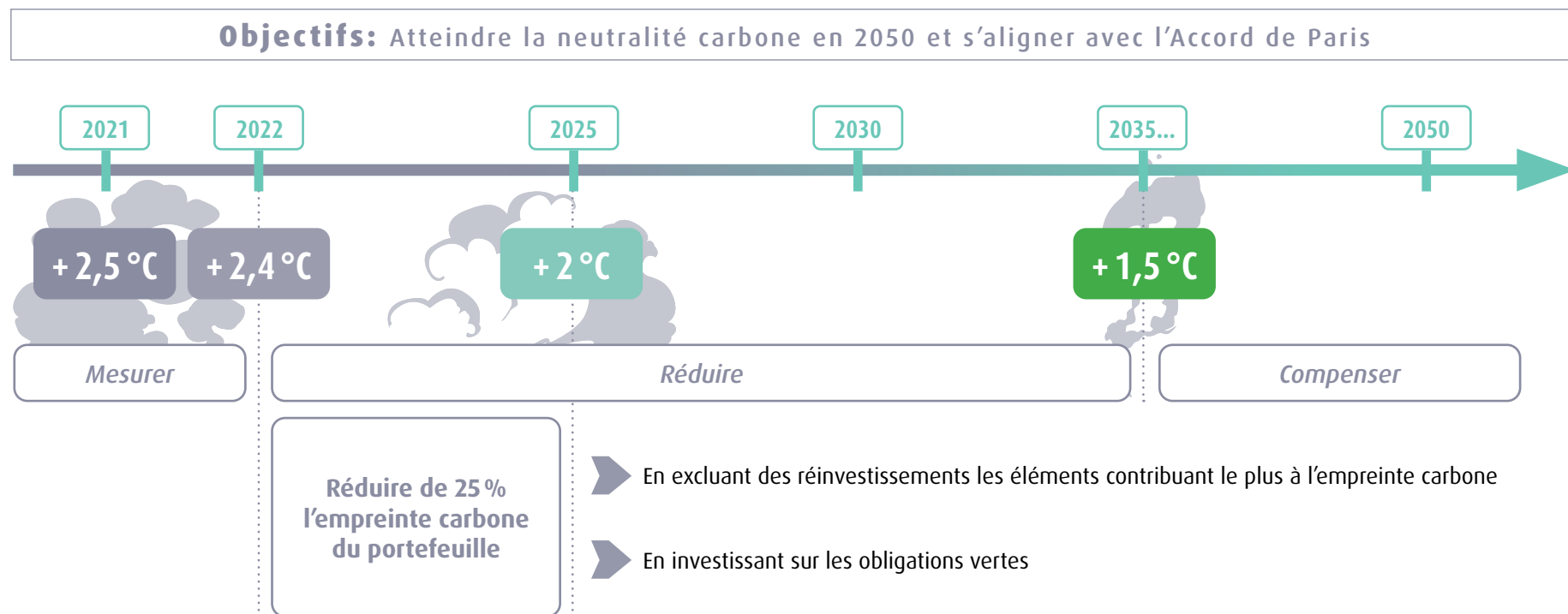
Le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

D'ici 2030, le groupe MACSF s'engage à l'arrêt du financement d'acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10% de la production annuelle d'énergies fossiles ou qui développent de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

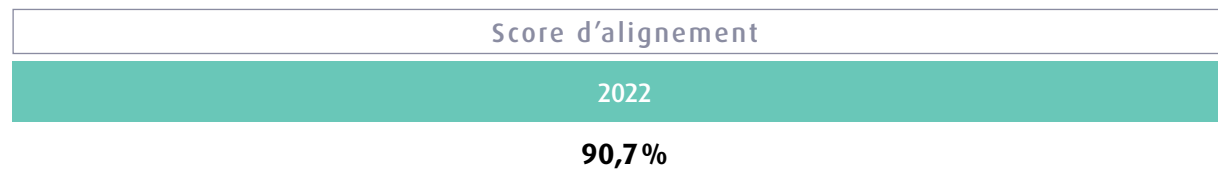
Stratégies d'alignement

La température du portefeuille représente l'alignement du portefeuille d'investissements du groupe MACSF avec l'Accord de Paris. Cette mesure évalue le potentiel impact du portefeuille d'investissements en termes de réchauffement climatique et est déterminée comme la moyenne pondérée de chaque titre en portefeuille. La température implicite de chaque titre est calculée en fonction de la stratégie de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de chaque société ou État présents en portefeuille.

L'objectif est de s'aligner sur une température inférieure à +2°C à horizon 2025.



Avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Ce score est calculé pour la première fois cette année.

Il indique que plus de 90 % des investissements de la MACSF sont concentrés dans des entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité inférieur à la moyenne de leur secteur.

Mesures de risques

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe MACSF identifie et pilote les risques de transition, physique et liés à la perte de biodiversité des portefeuilles d'investissements.

Ces risques, induits par le changement climatique, l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement ou les problématiques sociales peuvent impacter la valeur financière des investissements du groupe MACSF. Ces mesures sont suivies trimestriellement lors de comités dédiés et sont intégrées aux prises de décision avant tout nouvel investissement.

		2021	2022	
Risque de transition	Conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas-carbone	C+	C+	<i>La mesure reste constante</i>
Risque physique	Impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc...)	25,8	23,9	<i>La mesure s'améliore</i>
Risque biodiversité	Conséquences sur les actifs financiers de perte de biodiversité (modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution, les espèces exotiques envahissantes...)	20,9%	19,8%	<i>La mesure s'améliore</i>

L'objectif est de s'assurer que ces risques soient mesurés et maîtrisés.